

**N° 2007-10**

**09/ RESTAURATION DE CARTES ET PLANS D'INTERET REGIONAL**  
**DANS LE CADRE DU CONTRAT ETAT REGION VALORISATION**  
**DU PATRIMOINE ECRIT**

**Rapporteur : Mme RAGETLY**

La Ville de Châlons-en-Champagne poursuit ses efforts en faveur de la conservation et la valorisation de son patrimoine écrit.

Dans ce cadre le contrat de plan Etat/Région a retenu en 2003 le projet déposé par la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Châlons-en-Champagne en vue de la restauration de 250 cartes et plans d'intérêt régional. Cette campagne de restauration était alors prévue par tranches de 2003 à 2006. Cet accord était assorti d'un avis technique du Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques portant sur une première tranche de l'opération constituée de 128 documents. Cet avis stipule la nécessité de confier les travaux à Madame Gavard, restauratrice - domiciliée Grand'Rue - 30700 Saint Victor des Oules.

En 2003, 2005 et 2006, 64 documents ont été restaurés dans les conditions préconisées et subventionnés à 60 % (30 % Etat, 30 % Région). La tranche 2003 a concerné 26 documents pour un montant total de 12 511,56 € HT. La tranche 2005 a permis la restauration de 19 documents pour un montant total de 8 543,01 € HT. La tranche 2006 a concerné 19 documents pour un montant total de 8 396,80 €

En 2007, ces travaux sont poursuivis dans le cadre du contrat de projets Etat/Région. La restauration portera sur 11 documents. Il est proposé de lancer un nouveau marché à bons de commande sans minimum, ni maximum. Par ailleurs, compte tenu des spécificités de ces travaux et de l'obligation de tenir compte de l'avis technique du Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques, la procédure sera un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, régi par l'article 35 II.8 du Code des marchés publics. Sa durée sera de 1 an.

Les restaurations proposées au titre de l'année 2007 s'élèvent à 4 229,00 € HT, soit 5 057,88 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007 - ligne 231.6/90.321/10.1000.00.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU l'art. L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU le code des Marchés publics,**

**VU l'avis favorable de la Commission des Affaires culturelles du 9 janvier**

**2007,**

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 janvier 2007,  
**OUI** l'exposé qui précède,

**DECIDE** la réalisation de la restauration de 11 cartes et plans appartenant à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale Georges Pompidou.

**APPROUVE** la procédure du marché à bons de commande sans minimum, ni maximum, sans publicité préalable et sans mise en concurrence..

**AUTORISE** M. le Député-Maire à conclure et signer le marché et toutes les pièces à intervenir.

**SOLLICITE** une subvention à hauteur de 30 % de la part de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles et de 30 % de la part de la Région, cette opération ayant été retenue dans le cadre du Contrat de projet Etat/Région.


**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007, sur la ligne budgétaire 231.6/90.321.

**Le Rapporteur,**  
**Signé : Mme RAGETLY**

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**  
**Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu - de la réception à la Préfecture le <b>1<sup>er</sup> /02/2007</b> - de la date d'affichage le <b>30/01/2007</b></p>	<p><b>Pour le Maire, par délégation,</b> <b>le Directeur Général</b></p>  <p><b>Christian HANOTEAUX</b></p>
---	---